TROCL

Table régionale des organismes communautaires de **Lanaudière**

Plateforme

de **revendications communes**

MARS 2014

Adoptée à l'unanimité lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 13 mars 2014

25, rue Saint-Louis, Saint-Esprit (Québec) J0K 2L0 | 450.839.6085 | 1.866.839.6085 | trocl@trocl.org | www.trocl.org | www.facebook.com/trocl

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 3
LA RÉALITÉ LANAUDOISE 4
LA TABLE RÉGIONALE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE LANAUDIÈRE 5
ÊTRE UN ORGANISME COMMUNAUTAIRE AUTONOME 6
Les 8 critères pour être reconnu comme un OCA 6
Les valeurs qui guident les décisions et actions des OCA 7
Les pratiques propres à l'action communautaire autonome 8
Les OCA et l'amélioration du tissu social 8
Les OCA : des espaces démocratiques ouverts 8
Les documents qui doivent soutenir nos revendications 9
ÉNONCÉS DE PRINCIPES 10
Contexte social 10
Principes portés par la TROCL et ses membres 10
LES BASES DE NOS REVENDICATIONS 11
Des avancées pour la reconnaissance 11
Considérations de la TROCL 11
NOS REVENDICATIONS 13

INTRODUCTION

L'avènement des années 2000 a marqué un tournant important pour les organismes communautaires autonomes - OCA. En effet, en 2001, le gouvernement québécois adoptait la Politique gouvernementale *L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*. Cette Politique, résultat de longues négociations, vient distinguer l'action communautaire de l'action communautaire autonome et surtout, reconnaître formellement le rôle des OCA dans le développement social et économique du Québec.

Au même moment, les organismes communautaires autonomes se retrouvaient au cœur d'une nouvelle logique partenariale entre eux et le gouvernement, ils faisaient face à un désengagement et une déresponsabilisation de l'État, ils voyaient poindre les prémisses de la privatisation de divers services publics. Ils ont alors ressenti la nécessité de définir précisément les revendications qu'ils désiraient porter collectivement auprès de diverses instances. Ainsi, dans une volonté de poursuivre des luttes collectives et d'obtenir une réelle reconnaissance, les membres de la TROCL adoptaient, en 2005, une première Plateforme de revendications communes.

Aujourd'hui, près d'une décennie plus tard, la nécessité de réaffirmer la solidarité du mouvement communautaire autonome lanaudois et ses revendications s'impose. La structure démocratique de la TROCL a évolué, les membres s'investissent plus que jamais dans des actions de mobilisation et de reconnaissance, les partenaires et instances de la région lanaudoise reconnaissent encore davantage l'expertise de la TROCL et de ses membres. Pourtant, les OCA sont confrontés aux impacts grandissants des choix gouvernementaux creusant les inégalités sociales et fragilisant la participation des citoyennes et citoyens aux choix de société.

Dans ce contexte, la TROCL et ses membres doivent s'appuyer sur une vision collective des enjeux à défendre, des revendications à porter. Bien que l'autonomie des organismes communautaires soit bien définie, il reste un travail immense à accomplir pour que la valeur des OCA soit réellement reconnue. Cette Plateforme doit servir de référence aux OCA dans leurs démarches collectives d'amélioration de leurs conditions.

LA RÉALITÉ LANAUDOISE

Afin de mieux saisir la dynamique des organismes communautaires autonomes lanaudois qui sont près de 200 à œuvrer sur l'ensemble du territoire, prenons le temps de comprendre dans quel cadre ils évoluent.

LANAUDIÈRE EN QUELQUES CHIFFRES

La région de Lanaudière couvre un territoire d'une superficie de 12 313 KM^2 caractérisé par des zones tantôt urbaines, tantôt rurales ou encore strictement forestières. Les 476 941 habitants recensés en 2012 sont répartis à l'intérieur de 6 MRC et 63 municipalités. Une forte concentration de la population, soit 61%, se retrouve sur deux territoires de MRC représentant que 10% de la superficie totale de la région : les MRC de l'Assomption et Les Moulins. Quant à elles, les MRC de d'Autray, Montcalm, Joliette et Matawinie regroupent 39% de la population.

DES RÉALITÉS DIFFÉRENTES : DES RÉPONSES DIFFÉRENTES

Avec les réalités de notre territoire, la présence de ces 200 organismes communautaires autonomes prend toute son importance. Par leur diversité de mission et leur autonomie d'action, ils ont la possibilité d'adapter leurs activités et leurs interventions aux réalités et besoins de leur milieu respectif. Bien que les problématiques vécues par les citoyennes et citoyens soient similaires d'une MRC à l'autre, la réponse sera différente selon la dynamique de chaque territoire. Dans cette optique, la TROCL et ses membres travaillent à renforcer une solidarité basée sur la préservation de l'autonomie, peu importe les particularités territoriales. Ces dernières doivent être perçues comme un moteur pour faire avancer nos revendications.

DES ENJEUX LANAUDOIS

Bien que nous partagions plusieurs enjeux communs avec l'ensemble des OCA du Québec, la région comporte des particularités qui préoccupent les organismes. Tout d'abord, l'organisation de services sur le territoire lanaudois ne tient pas toujours compte de la réalité territoriale, ainsi à plusieurs égards nous sommes une région sous-financée comparativement à l'ensemble des régions du Québec. L'accessibilité aux services publics représente également un enjeu important pour les citoyennes et citoyens et ce en plus des difficultés grandissantes des deux centres hospitaliers à répondre aux besoins d'une population en forte croissance. Les taux de décrochage scolaire et d'analphabétisme sont aussi particulièrement préoccupants dans la région. De plus, depuis toujours la réalité du transport préoccupe les organismes lanaudois.

UNE DYNAMIQUE COMMUNAUTAIRE RECONNUE

Le milieu communautaire autonome lanaudois est régulièrement cité en exemple pour sa dynamique positive, son leadership, son expertise, ses outils d'éducation populaire, ses initiatives et sa solidarité. Il s'agit d'une force régionale qu'il faut préserver et alimenter par nos réflexions collectives.

LA TABLE RÉGIONALE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE LANAUDIÈRE

La TROCL est un regroupement d'organismes communautaires autonomes de la région de Lanaudière qui a pour objectif de préserver, de faire connaître et de défendre l'action communautaire autonome. Peu importe le secteur d'intervention ou le ministère port d'attache de ses membres, la TROCL se doit d'avoir une vision globale des réalités, spécificités et enjeux de ceux-ci.

La TROCL est également un espace qui permet la réflexion critique et l'action face à des enjeux qui peuvent influencer l'autonomie des OCA et qui peuvent avoir un impact sur la qualité de vie des citoyennes et citoyens de nos communautés. L'éducation populaire est l'approche privilégiée pour permettre aux individus de s'approprier les enjeux et passer à l'action.

Voici comment, par le biais de sa mission, la TROCL vise comme l'ensemble de ses membres, à favoriser la transformation sociale :

- Concerter et mobiliser les organismes communautaires autonomes de la région autour d'enjeux communs;
- Représenter, promouvoir et défendre les intérêts et besoins collectifs de ses membres, tout en préservant leurs acquis, auprès des interlocuteurs régionaux et des instances communautaires nationales;
- Faire connaître et reconnaître le rôle social des organismes communautaires autonomes de la région;
- Soutenir le développement des organismes communautaires autonomes par l'échange, l'information, l'éducation et la formation sur les enjeux liés à l'action communautaire autonome.

Depuis son incorporation en 1995, la TROCL a su affirmer son rôle de leader du mouvement communautaire autonome lanaudois et mettre de l'avant son expertise au sein de différentes instances régionales et provinciales. La TROCL est d'ailleurs reconnue comme l'interlocuteur privilégié de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière.

Ses membres, représentant près de 88% de l'ensemble des OCA lanaudois, s'impliquent activement dans les différentes structures démocratiques de leur regroupement et mettent leur couleur dans les actions de la TROCL.

ÊTRE UN ORGANISME COMMUNAUTAIRE AUTONOME

LES 8 CRITÈRES POUR ÊTRE RECONNU COMME UN OCA

Être un organisme à but non-lucratif: être constitué en vertu de la troisième partie sur la loi des compagnies.

Être enraciné dans la communauté: les membres de l'organisme sont profondément impliqués et peuvent susciter la mobilisation des membres de la communauté. L'organisme est également en concertation avec d'autres organismes de son milieu.

Entretenir une vie associative et démocratique: l'organisme recherche activement l'engagement de ses membres et bénévoles, favorise la participation de ceux-ci, met en place des dispositifs pour les consulter, tient une AGA et élit démocratiquement son CA.

Être libre de déterminer sa mission, ses approches, ses politiques et orientations: tous les membres du CA sont membres de l'organisme, la mission et les orientations découlent de la volonté des membres et les politiques relatives aux approches et aux pratiques sont déterminées par l'organisme lui-même.

Avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté: l'organisme n'est pas créé par une commande de l'État et sa création résulte de la volonté d'une communauté ou d'un groupe de citoyens et citoyennes. La mission de l'organisme a été déterminée à l'origine par les membres fondateurs et ses mandats ont été adoptés ou réorientés démocratiquement par ses membres et par la collectivité visée.

Poursuivre une mission sociale propre à l'organisme qui favorise la transformation sociale: la mission de l'organisme est essentiellement dans le champ de l'action sociale et de la transformation sociale. Elle vise l'appropriation des situations problématiques, la prise ou la reprise de pouvoir et la prise en charge des personnes.

Faire preuve de pratiques citoyennes: l'approche de l'organisme comporte une dimension collective, a une structure de travail et des approches qui font appel à l'initiative des personnes qui participent à ses activités et a des approches larges, axées sur la globalité des situations abordées.

Être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public: cette indépendance est inscrite dans la mission, dans les règlements et se vit concrètement,
c'est-à-dire que les personnes siégeant au CA sont indépendantes du réseau public.

ÊTRE UN ORGANISME COMMUNAUTAIRE AUTONOME

LES VALEURS QUI GUIDENT LES DÉCISIONS ET LES ACTIONS DES OCA

Autonomie : maintenir la liberté d'action des individus et des organismes par l'identification des besoins et par l'autodétermination des moyens pour y répondre. Elle donne toute la place à l'innovation et à la créativité.

Démocratie : assurer l'égale participation des membres d'une collectivité au processus de décision qui établira les moyens par lesquels la communauté sera en mesure de se développer. La démocratie prend vie dans l'exercice de la citoyenneté responsable et active qu'il appartient à chacun des organismes communautaires autonomes de développer.

Égalité : véhiculer une conception égalitaire des rapports sociaux en vertu de laquelle les relations entre les intervenantEs et les personnes en besoin d'aide sont axées sur un principe de collaboration et de coresponsabilité, visant la prise en charge des individus et des communautés.

Équité : viser le partage des ressources, c'est-à-dire que peu importe la localité et le secteur d'intervention, un organisme comparable est en droit de recevoir un financement comparable.

Justice sociale : s'assurer d'une répartition équitable des biens et de la richesse collective à toutes les citoyennes et à tous les citoyens. Par l'action d'individus et d'organismes, la TROCL s'engage à lutter contre toutes les formes d'exclusion et de discrimination pouvant nuire à l'égale dignité des personnes et à favoriser une participation de celles-ci à tous les paliers décisionnels. De plus, elle doit exercer son sens critique.

Ouverture : maintenir une attitude favorisant la libre discussion sur des questions d'intérêt commun.

Respect : accepter les réalités et les façons de faire de chacune et chacun malgré les différences d'opinions.

Solidarité : s'engager et agir collectivement en fonction des intérêts de l'ensemble plutôt que des intérêts individuels, et ce, tant comme citoyenne et citoyen que comme intervenante ou intervenant ou bénévole. La solidarité se traduit aussi entre les organismes eux-mêmes.

Transparence : établir des communications claires afin que toute orientation, décision ou procédure soient connues auprès de ses membres. Avoir de franches discussions sur les enjeux qui nous concernent.

ÊTRE UN ORGANISME COMMUNAUTAIRE AUTONOME

LES PRATIQUES PROPRES À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

Les actions des organismes communautaires autonomes reposent sur la volonté de s'adapter adéquatement aux spécificités et aux caractéristiques des personnes et des collectivités auxquelles leurs actions s'adressent. Ainsi, les organismes communautaires autonomes peuvent aussi tenir compte des mouvances du contexte social, par l'élaboration de moyens novateurs et imaginatifs afin de répondre aux besoins exprimés.

L'appréciation de la personne dans sa globalité et la prise en compte de l'ensemble du contexte dans lequel elle évolue sont les jalons essentiels des pratiques novatrices des organismes communautaires autonomes. Loin de s'en remettre automatiquement à des modèles extérieurs, les actrices et acteurs des organismes communautaires sont, d'abord et avant tout, motivés par la volonté d'agir.

C'est en se considérant autant comme une partie de la situation que de la solution, que les organismes communautaires déploient leurs actions visant la prise en charge sociale. Basée sur la prémisse que c'est là où se vivent les problèmes que se développent les meilleures solutions, l'action communautaire autonome permet l'expression de l'imagination et de l'intuition de la collectivité.

LES OCA ET L'AMÉLIORATION DU TISSU SOCIAL

Par les caractéristiques qui lui sont propres, un organisme communautaire autonome se définit comme constituant d'un mouvement social autonome d'intérêt public, engagé et solidaire dans l'amélioration du tissu social, des conditions et de la qualité de vie de la communauté qu'il dessert.

En ce sens, les actions et les luttes quotidiennes contre la pauvreté et l'appauvrissement, la discrimination et l'exclusion sont intrinsèquement liées à l'action communautaire autonome. Ainsi, les principes de justice sociale et d'égalité sont placés au cœur des préoccupations et sous-tendent l'ensemble de la pratique communautaire. Les actions et les luttes visant la transformation sociale et la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes, se retrouvent au cœur de la mission des organismes communautaires autonomes.

LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES AUTONOMES : DES ESPACES DÉMOCRATIQUES OUVERTS

Dans une société où les espaces démocratiques citoyens occupent de moins en moins de place, la démocratisation des OCA et la création de nouveaux espaces démocratiques doit être une préoccupation constante. La participation de la société civile au développement collectif est la base de la transformation sociale et des pratiques citoyennes. Les conseils d'administration composés de membres élus, les comités de travail formels ou non, l'éducation populaire, la prise de parole au sein de différentes instances sont autant de démonstrations de la préoccupation des OCA face à l'importance de permettre de développer leurs compétences citoyennes.

ÊTRE UN ORGANISME COMMUNAUTAIRE AUTONOME

LES DOCUMENTS QUI DOIVENT SOUTENIR NOS REVENDICATIONS

Tant au niveau provincial que régional, il y a des documents qui doivent nous servir de référence pour baser nos argumentaires et nos revendications. Plusieurs de ces documents sont actuellement en révision et il est essentiel de suivre ces travaux d'actualisation.

AU PROVINCIAL

2001
Politique gouvernementale *L'action communautaire une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*

2004 / RÉVISION EN COURS
Cadre de référence en matière d'action communautaire

2004 – 2009/MISE À JOUR EN COURS
Plan d'action en matière d'action communautaire et bénévole

AU RÉGIONAL

2007
Cadre régional de référence pour la gestion du Programme de soutien aux organismes communautaires

2008
Cadre de relations lanaudois sur les modalités de collaboration entre les organismes communautaires, les établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux et l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière

ÉNONCÉ DE PRINCIPES

CONTEXTE SOCIAL

Au niveau politique, tant au palier provincial que fédéral, la dernière décennie a été marquée par des compressions budgétaires et des mesures fiscales ayant des impacts directs sur les personnes les plus marginalisées de la société. La classe moyenne n'a également pas été ménagée par toutes ces décisions et choix sous l'égide de l'atteinte du déficit zéro. En plus de cette réalité économique, nous avons assisté à des reculs au point vu de la démocratie. Les citoyens et citoyennes ont perdu des espaces démocratiques importants au sein de diverses instances. De plus, les processus démocratiques véritables se sont raréfiés, laissant peu de place aux citoyennes et citoyens pour se faire entendre. Cela n'est sans doute pas étranger à l'émergence rapide de la privatisation des services publics par le biais de nombreux partenariats public-privé. La notion de privatisation s'est également glissée, par des modifications à des lois provinciales, dans la sphère de la santé et des services sociaux. C'était l'avènement des partenariats public-privés sociaux et d'un glissement encore plus grand d'une délégation des responsabilités du palier gouvernemental à des intérêts privés ou encore aux paliers régionaux et locaux.

Bien que ces réalités s'inscrivent dans une nouvelle logique de gouvernance elle semble rencontrer des difficultés à s'actualiser au Québec :

- Les acteurs des paliers régionaux et locaux n'ont pas les outils nécessaires pour faire face à ces responsabilités et la compréhension de leur nouveau rôle n'est pas acquise.
- Cette nouvelle logique de gouvernance fait naître de nombreuses concertations « obligées ».
- La représentation citoyenne est réduite au sein des diverses instances.
- Le milieu communautaire trouve difficilement sa place dans cette nouvelle logique partenariale et a de la difficulté à faire respecter son autonomie.

Un système public laissant une aussi grande place à la privatisation, prenant des mesures fiscales austères et déléguant ses responsabilités à des acteurs n'ayant pas les moyens de les assumer ne peut qu'entraîner des impacts négatifs sur l'accessibilité des services, notamment pour les citoyennes et citoyens en situation de pauvreté, d'appauvrissement, d'exclusion ou de vulnérabilité.

PRINCIPES FONDAMENTAUX

Sous le principe global de parvenir à une société plus juste et équitable dans tous les secteurs d'activités, la TROCL demande non seulement le maintien, mais également le développement de l'ensemble des services dispensés par l'État. Qu'il s'agisse des domaines de la santé, des services sociaux, de l'éducation, de l'immigration, du transport, de l'accès à l'emploi, de l'accès a logement, des services de gardes, de la défense collective des droits ou de tout autre domaine ayant un impact sur la qualité de vie des personnes, nous insistons sur l'importance des principes **d'universalité**, **d'accessibilité, d'égalité, d'équité** et de **gratuité** et ceci, dans l'optique :

- D'améliorer la qualité de vie des citoyennes et citoyens.
- De revendiquer une société plus égalitaire.
- D'en arriver à une meilleure répartition de la richesse.

LES BASES DE NOS REVENDICATIONS

DES AVANCÉES POUR LA RECONNAISSANCE

La dernière décennie a permis des avancées importantes au niveau de la reconnaissance de l'action communautaire autonome au Québec et dans la région lanaudoise. La Politique de reconnaissance de l'action communautaire est un outil qui nous a donné les moyens de défendre notre autonomie et tranquillement de la faire reconnaître davantage. D'ailleurs, la mobilisation historique des organismes communautaires autonomes, sous le thème *Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire* est un exemple concret des avancées du mouvement.

- **Mars 2013** - La mise en place d'un comité bipartite régional TROCL-Agence.
- **Mai 2013** - Une motion adoptée à l'unanimité à l'assemblée nationale par tous les partis politiques spécifiant la nécessité de mieux financier les OCA et reconnaissant le rôle des OCA dans l'économie et le tissu social québécois.
- **Octobre 2013** - Une annonce gouvernementale historique concernant un rehaussement substantiel du financement à la mission des OCA financés par les Ministères de la Santé et Services sociaux, de la Famille, de l'Immigration et des Communautés culturelles, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Cette annonce s'inscrit dans le Pilier Solidarité.

CONSIDÉRATIONS DE LA TROCL

Toutefois, malgré ces gains, la TROCL considère :

- Que l'État doit renoncer à utiliser les actions des OCA dans le but de combler ses propres carences. Il est de sa responsabilité de mettre en place et de maintenir des politiques sociales visant l'amélioration des conditions et de la qualité de vie.
- Que la réelle reconnaissance de l'apport du mouvement communautaire autonome implique la mise en place, par l'État, d'un programme national dédié pour le financement à la mission des OCA. Il est essentiel de permettre aux organismes communautaires autonomes d'exercer pleinement leur mission et ainsi, leur permettre de conserver leur distance critique face aux orientations gouvernementales et aux partenariats publics privés sociaux.
- Que le réel respect de l'apport du mouvement communautaire autonome en tant qu'acteur critique du changement social est l'expression de la santé démocratique du Québec.

LES BASES DE NOS REVENDICATIONS

CONSIDÉRATIONS DE LA TROCL - SUITE

- Que la reconnaissance, le soutien et le respect de l'apport du mouvement communautaire autonome sous-entend que l'État doit convenir que les organismes communautaires ne font pas partie de son réseau public. Les politiques et orientations gouvernementales se doivent donc d'être concordantes avec cette réalité incontournable.

- Que l'institutionnalisation et l'instrumentalisation des organismes communautaires autonomes et de leurs pratiques pour les adapter aux exigences de l'État seraient la négation pure et simple de la valeur de l'opinion et de l'expertise de la population elle-même.

- Que les organismes communautaires autonomes doivent avoir le libre choix quant au type de relations qu'ils désirent entretenir avec l'État. De même, le financement à la mission globale des organismes communautaires autonomes ne doit pas être assorti d'obligation d'atteinte de résultats ou encore lié à l'exigence de participer à toutes formes de réseaux de services intégrés ou d'approches territoriales intégrées.

- Que l'on ne peut appliquer, en ce qui a trait aux organismes d'action communautaire autonome, les mêmes principes et méthodes d'évaluation que ceux imposés aux institutions du réseau public. Les spécificités des organismes d'action communautaire autonome requièrent des méthodes évaluatives qui leurs sont propres, sur la base du respect de leur liberté d'action, de leurs moyens et de leur intervention. Il importe que toute démarche d'évaluation tienne compte de la particularité et de l'originalité des pratiques communautaires.

- Que les organismes communautaires autonomes sont imputables à leurs membres, issus de la communauté. Nier cet état de fait serait un rejet de la démocratie et de l'expertise de la population même qui élit son gouvernement.

NOS REVENDICATIONS

LA TROCL ET SES MEMBRES REVENDIQUENT :

1. **La reconnaissance par l'État de la valeur sociale et économique des OCA dans la société québécoise.**

2. **L'application de la Politique de reconnaissance de l'action communautaire, telle qu'adoptée en 2001 par le Gouvernement du Québec.**

3. **Le respect, par l'État et ses partenaires de tout ce qui constitue les fondements des actions des organismes communautaires autonomes, c'est-à-dire :**

   - Leur autonomie
   - Leur vision et leur approche globale
   - Leur rôle d'agent de changement social
   - Leurs actions pour le bien être de la population
   - Leur liberté d'établir des relations et des collaborations avec différentes instances, qu'elles soient publiques ou non
   - Leurs pratiques alternatives
   - Leur imputabilité à leurs membres

4. **L'application de mesures actuelles et futures, négociées par le mouvement communautaire autonome, visant à favoriser la participation des organismes communautaires autonomes à la concertation avec d'autres instances en tenant compte des limites financières et des ressources humaines des organismes.**

5. **Le respect des balises d'évaluation respectant les fondements et approches des organismes d'ACA telles que défini dans le document ministériel de 1997 « L'évaluation des organismes communautaires et bénévoles » et la Politique de reconnaissance de l'action communautaire de 2001.**

6. **Le respect de la Politique de reconnaissance de l'action communautaire, telle qu'adoptée en 2001 et des fondements de l'action communautaire autonome dans les travaux de révision des différentes Politiques et des documents administratifs et législatifs touchant les organismes d'action communautaire autonome.**

7. **Le maintien des acquis des organismes communautaires autonomes, c'est-à-dire, leur financement actuel, la reconnaissance de leur autonomie ainsi que de leur rôle essentiel en tant que porteurs de changement social.**

8. **L'injection de fonds significatifs et récurrents dédiés à l'exercice de la mission globale de l'ensemble des organismes d'action communautaire autonome.**

9. **Un programme national dédié pour le financement à la mission globale de l'ensemble des organismes d'action communautaire autonome respectant les seuils planchers établis par le milieu communautaire autonome et maintenant les acquis actuels.**

NOS REVENDICATIONS

LA TROCL ET SES MEMBRES REVENDIQUENT - SUITE

10. L'obtention et le maintien de l'équité entre les régions et entre les secteurs d'activités dans lesquels oeuvrent les organismes communautaires autonomes, selon le principe *« à organismes comparables, financement comparable »*.

11. L'indexation annuelle du financement à la mission basée sur les coûts systèmes pour l'ensemble des organismes d'action communautaire autonome, peu importe le ministère port d'attache.

12. L'amélioration des conditions salariales et de travail des employéEs et employés des organismes communautaires autonomes par le biais d'un financement à la mission indexé selon les coûts systèmes et respectant les seuils planchers établis par le milieu communautaire autonome.

13. La reconnaissance et le financement adéquat des regroupements d'organismes communautaires autonomes de la région de Lanaudière et de partout au Québec, pour la réalisation de la totalité de leur mission.

14. L'arrêt, par le gouvernement en place, de toute tentative de privatisation du réseau public menant à une institutionnalisation et instrumentalisation menaçant l'autonomie des organismes.

15. L'arrêt, de la part du gouvernement, de se déresponsabiliser en créant des partenariats public-privé sociaux qui viennent dénaturer la mission des organismes communautaires autonomes.

16. Une réforme de la fiscalité des particuliers et des entreprises afin d'accéder à une répartition équitable de la richesse permettant l'atteinte des principes d'universalité, d'accessibilité, d'équité, d'égalité et de gratuité.